



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/137

**OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE À LA SCI TERRE DES
GRAVES IMMOBILIER TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-137-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 Octobre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : le 27 Octobre 2017

Le 7 Novembre l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	A		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	A	
LARRUE Dominique	P	M.LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P	M.LEMIRE	HARRIS Marie-Jo	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	A		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M.BORDELAIS Jean-François
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

La séance est ouverte

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur BLANQUE est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

SLO

ID: 2017-11-16-14107-2017_137-DE

N°2017/137

**OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE À LA SCI TERRE DES
GRAVES IMMOBILIER TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3 – 1 – 2 portant sur l'aménagement de l'espace ;

Vu l'avis des Domaines 2017-274V0129 du 22 février 2017 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Exposé :

La SCI Terre des Graves immobilier est propriétaire depuis 2003 de plusieurs parcelles situées sur le site Montesquieu à proximité du lac.

Ces parcelles ont été cédées par le Département à la SCI Terre des Graves Immobilier qui avait pour projet de construire un hôtel d'entreprises.

Le terrain n'a jamais été construit et le propriétaire est à ce jour vendeur des parcelles pour une superficie totale de 4 900m².

La Communauté de Communes de Montesquieu propose d'acquérir ces parcelles qui dans le cadre du développement de la Technopole vont permettre d'adapter la capacité du lac ainsi que l'aménagement d'un accès aux pompes de ce dernier.

Suite à l'accord trouvé avec le propriétaire des parcelles -la SCI Terre des Graves Immobilier dirigée par Monsieur Philippe GOMEZ-, le prix est fixé à 30 € HT par m², portant le coût total de l'opération d'acquisition de ces parcelles à 147 000 € HT, précision étant faite ici que le vendeur reste redevable du montant des charges s'élevant à 25 779,87€ (à actualiser) qui sera prélevé sur le prix.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

Approuve cette acquisition de 4 900 m² sur les parcelles cadastrées D726, D761, D762, D766 sur la commune Martillac pour un montant de 147 000 € HT (cent quarante sept mille euros hors taxe), à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération.

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,

Fait à Martillac, le 7 Novembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement